

DÉLIBÉRATION N° 2018 - 93

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 22

L'an deux mille dix-huit, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale le 21 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Dominique LOUVEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUVEL D, M. LEROY J, Mme TOUTANT A, M. LAUNAY C, Mme BOSSÉ N, M. CARON P, Mme COYTTE-POULIN S, Mme FOUGERE P, Mme SCHNEIDER V, Mme. LEROY M, Mme DUBOIS C, Mme RIVOALLAN A, M. BEAUDUCEL R, M. JOUQUAN R, Mme GAUTIER A, Mme POUILLAIN A, Mme CHAUVRY J, M. MARTIN E.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : M. LEBRETON M à M. CARON P, M. MOUNEREAU B à M. BEAUDUCEL R, M. ROBIDOU D à Mme GAUTIER A, M. BLIN M à M. LOUVEL D.

ABSENT EXCUSÉ : M. LEBRETON M, M. MOUNEREAU B, M. ROBIDOU D, M. BLIN M, Mme PRIOUL M.

ABSENT : M. ALAIN-GUILLAUME JL, Mme LELIEVRE MC, M. MOUSSON R, M. DELAMAIRE J.

Un scrutin a eu lieu, Mme DUBOIS Christine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2018 – 93 – URBANISME – PLU DE SAINT GUINOUX – AVIS

Rapporteur Mme Coytte

Madame Coytte donne lecture au conseil municipal de la délibération n°2018.49 du 26 juillet 2018 de la commune de Saint Guinoux (35) décidant de procéder à l'arrêt du projet de son plan local d'urbanisme.

La commune de Miniac-Morvan étant commune limitrophe de Saint Guinoux est consultée conformément aux articles L.132-7, L.132-9 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Emet un **avis favorable** au projet d'arrêt du plan local d'urbanisme de la commune de Saint Guinoux
- Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire, M. LOUVEL Dominique

